

## Agent-e du service général

### Qui peut postuler ?

Les postes d'agent-e du service général sont ouverts aux :

- Fonctionnaires **titulaires** des grades suivants (ou grades équivalents de la fonction publique territoriale, d'Etat ou Hospitalière) :
  - Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe des Etablissements d'Enseignement (ATTPEE2)
  - Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement (ATTEE)
- **Lauréats-es du concours** d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe des Etablissements d'Enseignement (ATPEE2)
- **Agents-es contractuels-les** :
  - sélectionnés-es à la procédure de recrutement en 2016 et en 2018
  - ou remplissant les critères cumulatifs suivants :
    - avoir travaillé au minimum 240 jours en lycées bretons
    - avoir exercé dans 2 lycées bretons au minimum
    - avoir des évaluations positives

*NB : Les postes d'agent-e du service général sont accessibles aux personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), et remplissant au moins une des conditions ci-dessus énumérées.*

### Comment faire pour postuler ?

Avant de déposer votre candidature en ligne, merci de :

- Vérifier que vous remplissez les conditions d'accès (Titulaire, interne, externe, grade etc...)
- Composer votre dossier de candidature de **toutes les pièces suivantes**, et ce, **sur chaque poste choisi** (1 candidature par poste) :
  - Une **lettre de motivation** qui rappelle les raisons professionnelles et personnelles qui conduisent à demander un changement de poste,
  - Un **curriculum vitae** (CV) actualisé présentant le parcours du candidat, sa situation, les différentes missions exercées, les formations suivies et les compétences développées,

Pour les lauréats-es du concours d'ATTPEE2 :

- La **copie de l'inscription sur liste d'aptitude au concours** délivrée par le centre de gestion organisateur,

Pour les candidats-es internes uniquement :

- Un **imprimé de demande de mutation interne** dûment complété et visé par le supérieur hiérarchique,

Pour les candidats-es ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé :

- La copie de l'attestation de RQTH délivrée par la MDPH

*Le formulaire de dépôt des candidatures en ligne n'offre que deux espaces pour déposer des pièces jointes : l'un pour déposer son curriculum vitae (CV) et l'autre pour sa lettre de motivation.*

*Si vous souhaitez déposer des documents complémentaires (imprimé de demande de mutation interne, inscription sur liste d'aptitude, copie des diplômes etc...), vous pouvez scanner en un seul fichier :*

- *Votre lettre de motivation et votre CV que vous déposerez dans l'un de ces espaces,*
- *Les autres documents que vous déposerez dans l'espace restant.*

## **Comment se déroule la procédure de recrutement ?**

Les candidats-es sélectionnés-es passeront un entretien devant un jury.

Ils-elles recevront – par messagerie électronique - une convocation leur précisant la date, le lieu et l'heure de passage.

L'entretien peut comporter plusieurs étapes :

- Un temps de présentation de votre candidature (parcours, compétences) et vos motivations pour le poste,
- Des questions complémentaires posées par le jury afin de cerner vos points forts mais aussi les aspects sur lesquels vous aurez besoin d'être accompagné-e,
- Des échanges avec les membres du jury qui veillera à vous apporter des informations complémentaires sur le poste, son contexte, les projets à venir,
- Des informations sur les modalités de recrutement et le délai de réponse.